

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NB 638974 INC.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 23 janvier 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE L'ÉTOILE FILANTE		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	29 nov. 2019	23 janv. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux en fin d'après-midi. Les enfants se préparent pour aller dehors. Le ratio est respecté lors de la visite. Le mentor en assurance de la qualité remarque les efforts mis sur la planification et la documentation des apprentissages des enfants et des ajouts depuis la dernière visite. Aucune lacune n'est notée pendant la visite.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 janvier 2020

Date

original signé par
Nicole Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 janvier 2020

Date